

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges  
Service Informatisation des Collèges  
1.14.37

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Subvention aux collèges publics et privés départementaux pour l'acquisition de ressources numériques dans le cadre du plan Charlemagne.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du développement de la politique d'informatisation des collèges, et afin de permettre à chaque utilisateur de s'approprier l'outil informatique, le Département accompagne les collèges sur la voie numérique.

Le Département souhaite notamment participer au développement du numérique éducatif, avec l'ambition d'un déploiement progressif des manuels 100 % numériques et d'en faciliter l'accès de manière plus large.

Le recours au manuel numérique présente une plus-value pour :

- l'allègement des cartables
- faire de la tablette des élèves un véritable auxiliaire pédagogique sur lequel seront installés manuels et autres ressources en permettant la production, mutualisation et échange des contenus entre collégiens et équipes éducatives
- assurer la continuité pédagogique entre les collèges et le domicile
- faire évoluer les pratiques pédagogiques grâce à l'interactivité possible et l'enrichissement des ressources avec différents types de médias

Des collèges publics et privés font spontanément des demandes pour que leur soit accordée une subvention pour l'acquisition de manuels numériques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

